L'Œuvre des Pupilles Orphelins de Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France (ODP) est une association à but non lucratif. Elle a été créée le 27 mars 1926 sous l'impulsion d'un homme de cœur, le Commandant Georges GUESNET. Reconnue d'Utilité Publique depuis un décret du 28 janvier 1928, elle est placée sous le Haut Patronage du Président de la République.

L'œuvre en résumé

L'ODP a pour but d'assurer la **protection matérielle et morale** des Orphelins et des familles des Sapeurs-Pompiers, **décédés en service commandé ou non**.

Elle intervient donc **sur tout le territoire français** et auprès de tous les sapeurs-pompiers, qu'ils soient civils ou militaires.

L'association vient également en aide aux orphelins et aux familles des personnels administratifs et techniques des Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Elle apporte aussi son assistance aux jeunes et anciens sapeurs-pompiers qui peuvent se retrouver dans la difficulté.

Historique des missions de l'ODP

En 1993, les membres du Conseil d'Administration proposent que l'Œuvre des Pupilles prenne également en charge les enfants dont le parent est décédé hors service.

Dès lors, la Commission Sociale étudiera un nombre croissant de dossiers chaque année.

Le 17 Septembre 1999 est créée la « Charte pour la mise en place d'un réseau d'Action Sociale chez les Sapeurs-Pompiers » dont voici les points principaux :

- La Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF) assure le rôle politique,
- L'Œuvre des Pupilles assure le rôle curatif,
- La Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers assure le rôle préventif.

En 2000, l'ODP élargit encore son champ d'action en créant Solidarité Enfants Famille, ou «Sol En Fa». L'Œuvre des Pupilles apporte désormais son soutien non

seulement aux enfants de sapeurs-pompiers décédés mais également aux sapeurs-pompiers et à leur famille dans le besoin. Ainsi l'Œuvre des Pupilles va étudier dans le cadre de sa Commission sociale les dossiers de demande d'aide financière au cas par cas.

Des actions tout au long de la vie des pupilles

En ce qui concerne les Orphelins, l'Œuvre des Pupilles intervient en deux temps : **dès le décès du parent**, puis **jusqu'à leur entrée dans la vie active**.

Les actions sociales entreprises par l'ODP pour venir en aide aux pupilles et à leur famille sont donc nombreuses.

Au moment du décès du parent

L'œuvre intervient en proposant une assistance matérielle et morale : rencontre avec un psychothérapeute, réunion de parents et de pupilles …

Tout au long de la scolarité des pupilles

L'Œuvre aide les Pupilles à étudier en toute sérénité et à profiter de la vie, en s'éveillant aux autres et en se faisant plaisir. Ils peuvent ainsi bénéficier de :

- Allocations trimestrielles de scolarité
- Étrennes et Primes vacances
- Organisation de séjours de vacances

Améliorer le quotidien des pupilles

L'ODP intervient :

- Aide au permis de conduire, au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur de centre de vacances et de loisirs)
- Soutien pour l'entrée dans la vie active : aides aux apprentis et aux demandeurs d'emplois, prime d'installation…
- Aide pour construire une vie d'adulte, le jour de son mariage ou celui de la naissance d'un premier enfant.

Dans le cadre de « **Solidarité Famille** », l'Œuvre des Pupilles assure une **aide**

ponctuelle auprès des sapeurs-pompiers et des familles en proie à des **difficultés financières**.

Comment donner à l'ODP ?

Il existe **3 moyens directs** de donner à l'Œuvre : par chèque, par virement/prélèvement automatique et en ligne par carte bleue. Retrouvez ainsi toutes les informations nécessaires sur la page Comment donner à l'Oeuvre des pupilles (ODP) ?

De nombreuses **autres possibilités indirectes** de don s'offrent à vous. En effet, plusieurs auteurs de littérature autour de l'univers sapeurs-pompiers reversent un pourcentage à l'œuvre. Il existe également des manifestations ou festivals organisés par des associations qui font des dons en faveur des pupilles.

Depuis plusieurs années, le Festival ODP est un évènement musical majeur au profit des pupilles, existe.

Author: Stan